

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

**OBJET : Appel à projets parentalité petite enfance, financé pour partie par le plan
pauvreté, 4ème répartition 2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2020, des subventions de fonctionnement aux divers gestionnaires pour un montant total de 73 710 € concernant la mise en place de projets spécifiques dans le cadre de la parentalité petite enfance, conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes conformément au modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**